



RGPP... Stop ou encore ?

Revenir sur la RGPP au ministère de la culture et de la communication (MCC) nécessite tout d'abord de rendre hommage à la lutte des personnels et à leur engagement professionnel dans une période très tourmentée. Si le MCC est encore debout, il le doit à l'attachement remarquable et remarqué des agents à leur travail, à leurs missions, et à leur sens du service public.

L'alternance politique intervenue au printemps 2012 a permis d'ouvrir la voie à un débat sur les fondements et les conséquences de la RGPP. C'est dans ce contexte nouveau que la CGT-Culture a demandé à la Ministre de diligenter une inspection générale sur cette réforme. Nous nous sommes ainsi félicités que cet audit soit confié à l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) et non pas, comme dans la période précédente, à un cabinet idéologiquement marqué et aux honoraires dispendieux.

Le rapport de l'IGAC rendu public en février est de très bonne facture. Il livre une expertise sans concession des conditions réelles de la mise en œuvre de la RGPP et de l'étendue des dommages qu'elle a causés au MCC. Les travaux de l'IGAC viennent confirmer que le MCC fut l'un des deux seuls ministères à s'être totalement réorganisés et qu'il a lourdement payé le zèle de ses dirigeants.

Ce que nous n'avons cessé de dénoncer prend alors une résonance particulière : la RGPP, réforme guidée par une logique comptable et visant à imposer une rupture libérale a non seulement touché durement les effectifs mais elle a aussi abîmé le travail et percuté le sens. C'est au fond l'essence même du service public qui fut ainsi ébranlée.

Mais le dogme libéral s'est hélas déployé sur un mode tout aussi brutal et nuisible en matière de ressources humaines. Les thèses du néo-management appliquées sans aucun discernement à un univers culturel particulier ont eu des effets absolument délétères sur les conditions de travail, sur le fonctionnement des services, les processus hiérarchiques et, in fine, sur la capacité du MCC à mener à bien ses missions.

A ces constats amers, il faut encore ajouter – et c'est certainement l'une des raisons majeures de nos difficultés actuelles – que la RGPP a fait voler en éclats la structuration administrative du MCC. Administration centrale, services centraux et services déconcentrés considérablement affaiblis, opérateurs (et on en compte 82 au MCC !) livrés à l'autonomie et à la marchandisation, atomisation de la plupart des réseaux de service public culturel : tous les leviers du délitement programmé du MCC ont été actionnés.

On pourrait le regretter mais la réalité est implacable : le rapport de l'IGAC vient corroborer quasiment en tous points nos analyses syndicales.

Reste que le gouvernement et la ministre de la culture sont à présent au pied du mur. Vont-ils prendre les mesures permettant de réparer, de restaurer et d'innover ou vont-ils peu ou prou continuer sur cette lancée désastreuse au moyen de la MAP ? La question est posée mais la réponse réside certainement une fois de plus dans la mobilisation unitaire des personnels et la détermination de leurs représentants.

Paris, le 15/04/2013